

INDE EDUC' ACTIONS

Association à but humanitaire

soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 30, rue du Puits – JACOU (34830)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit

Et le vingt et un avril, à quatorze heures trente,

Les membres de l'association INDE EDUC' ACTIONS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à JACOU (34830) Salle municipale Jacques Prévert – Avenue Maingaintous, sur convocation de Monsieur Alain Ménez Président, adressée par courrier électrique en date du 6 avril 2018.

Monsieur Alain Ménez est désigné en qualité de Président de séance, Messieurs Jean Hugon et Daniel Taulelle sont désignés en qualité de scrutateurs, Madame Jacqueline Bourbousson est désignée en qualité de secrétaire.

Il résulte de la feuille de présence que 143 membres sur 279 sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale est régulièrement réunie et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral du Président pour l'exercice 2017,
- Exposé sur la situation de chacune des trois antennes,
- Lecture et approbation du rapport financier du Trésorier,
- Lecture et approbation du rapport d'audit,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2017,
- Affectation du résultat,
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur.

Monsieur Le Président prend alors la parole pour donner lecture de son rapport moral pour l'exercice 2017. Puis il donne la parole à Daniel Taulelle pour la lecture du rapport financier. Alain Ménez reprend la parole pour la lecture du rapport d'audit de monsieur Cassam Chenai.

Une discussion s'en suit avec les membres de l'assemblée, puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport moral, ci-annexé de Monsieur Alain Ménez Président,
- du rapport ci-annexé, de Monsieur Daniel Taulelle, Trésorier,
- et du rapport ci-annexé, de Monsieur Cassam Chenai, Auditeur,

en prend acte et approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels que présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017, fait apparaître un bénéfice de 2 352 euros décide de l'affecter pour son intégralité au poste « fonds propres et réserves ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ratifie la nomination, par le Conseil d'administration du 21 avril 2018, de :

Madame Roselyne Lebas
demeurant à Saint Saturnin Les Avignon (84540) 100 Bd du 11 novembre

en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Monique Cortot, décédée, pour le temps restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à se tenir au cours de l'année 2019.

Madame Roselyne Lebas remercie l'assemblée et déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Alain Ménez, Président, par Messieurs Jean Hugon et Daniel Taulelle, scrutateurs et par Madame Jacqueline Bourbousson, Secrétaire.

Alain Ménez
Président

Jean Hugon & Daniel Taulelle
Scrutateurs

Jacqueline Bourbousson
Secrétaire